



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 6 JUILLET 2017

e-mail : fo.drifp44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



MOTION LIMINAIRE FO

Madame la Présidente,

Après le rapport de la Cour des comptes qui veut faire croire que la Fonction publique et les fonctionnaires se résument à une simple dépense publique, le discours de politique générale du Premier ministre enfonce le clou.

Les mots sont affligeants « désintoxication, addiction » : les Français seraient donc accros à la dépense publique d'après le Premier ministre pour qui il faut baisser cette dépense de 3% du PIB.

Il faudrait alors éradiquer la maladie !

Celui lui permet de justifier diminution drastique des budgets, suppressions de postes, externalisations et privatisations des missions et évidemment gel des rémunérations pour les fonctionnaires sont à venir. Il est même évoqué le gel de l'avancement...

A l'heure où le service public, garant de la cohésion sociale, est une nécessité permanente pour garantir l'égalité des droits des citoyens le Premier ministre s'adonne donc au sport national le «fonctionnaire– bashing »

Pour **FO**, le Premier ministre devrait plutôt aller à la rencontre des personnels. Il constaterait qu'à l'hôpital, dans la police, à l'école, aux Finances Publiques et dans tous les services administratifs et techniques, les agents travaillent dans des conditions difficiles voire déplorables, portés par leur **seul** sens indéfectible du service public.

Pour FO, il est clair qu'un tel discours n'augure rien de bon pour entamer un dialogue social sincère et constructif.

FO ne s'inscrira pas dans ce contexte aveugle de la réduction des dépenses publiques et continuera, en toute indépendance, de porter ses revendications :

Défense du statut général et des statuts particuliers, arrêt des suppressions de postes, revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, arrêt des restructurations des services et amélioration des carrières.

Face à cette avalanche d'annonces stigmatisantes contre la Fonction publique et ses agents, il est évident que le rapport de force est engagé !

Côté dialogue social, la DRFiP 44 tente de faire mieux ces dernières semaines. Il y a des marges de progression évidentes. Par contre, il y a un fort recul en ce qui concerne

le tableau de bord de veille sociale que nous avons à évoquer aujourd'hui.

En effet, les informations qui nous sont délivrées sont en nette réduction. Nous ne disposons plus par structure ni du taux de couverture, ni du taux d'encadrement, ni du nombre total de jours maladie et de longue maladie pas plus que du nombre de jours de congés définitivement perdus. Par ailleurs, le détail des actes de violences n'est plus porté à notre connaissance. Pour mémoire, nous nous permettons de vous rappeler ici comment est présenté la philosophie de cet outil sur Ulysse national :



"Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) vise à favoriser le dialogue social pour définir, à partir d'un constat commun, des

objectifs d'amélioration des conditions de vie, de la santé et de la sécurité des agents. Il répond à la nécessité de repérer et d'évaluer les situations présentant des risques professionnels, et de suivre périodiquement leur évolution à partir d'indicateurs prédéfinis qui s'articulent autour du fonctionnement de la DGFIP, de la santé et de la sécurité des agents".

C'est une source d'informations importantes pour nous, élus des Personnels. Nous demandons à disposer à nouveau de la totalité de ces informations qui avaient été fixées localement de manière bilatérale et que vous avez unilatéralement élaguées, comme vous l'avez déjà fait pour le rapport de gestion annuel que vous avez réduit à quasiment rien.

Madame la Présidente, la souffrance au travail à la DGFIP est une réalité que nous dénonçons avec force : mettriez-vous tout en œuvre pour que nous ne puissions plus la mesurer localement à partir d'éléments concrets ?

Elle est pourtant régulièrement dénoncée dans les rapports annuels des acteurs de la prévention et de l'observatoire interne. Le désarroi de nombreux collègues est aujourd'hui palpable sur de trop nombreux sites du département. En Loire-Atlantique comme ailleurs !

Probablement, pour justifier cet appauvrissement d'informations, allez-vous nous sortir votre argument habituel que vous pensez imparable : vous êtes attentive à la charge de travail de nos collègues mais cette charge de travail augmente du fait des suppressions massives d'emplois, de la diminution des moyens de fonctionnement, des restructurations, des réorganisations, de l'organisation

affaibli du travail, de tous ces facteurs qui quotidiennement aggravent nos conditions de travail et génèrent de plus en plus de souffrance au travail....

...et que vous accompagnez !

Suppressions que nous, représentants des Personnels condamnons et combattons.

Nous ne pouvons pas ne pas évoquer ici les sujets qui vont nous réunir très prochainement en informel et en institutionnel : les futures fermetures de sites du 44.

Dans ce contexte particulièrement anxiogène pour les personnels, le rôle du syndicalisme libre et indépendant tel que **FO** le conçoit est primordial pour maintenir un cap et défendre nos légitimes revendications.

Si nous sommes ici en face de vous pour évoquer les différents points de l'ordre du jour, c'est pour en dénoncer les dérives et parfois même l'absurdité : au nom de l'efficacité, on dégrade le service public en l'éloignant toujours plus physiquement de l'utilisateur.

Nous refuserons toujours de co-gérer la pénurie des emplois et sa principale conséquence à savoir les réorganisations et les restructurations qui en découlent.

Le syndicat **FO** DGFIP alerte les personnels et la Direction sur la gravité de la situation qui menace l'avenir de nos missions et des services publics, mettant en péril l'équilibre fragile de notre République.

Nous réaffirmons qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité stérile et démotivante pour l'ensemble des personnels.

Les élus **FO** DGFIP 44

RÉORGANISATION DES PÔLES DE GESTION DES CONSIGNATIONS

L'administration justifie cette réorganisation de l'activité de préposé de la CDC du fait d'un dispositif actuel de 18 pôles (14 en métropole, 2 en DOM et 2 en COM) qui aurait atteint ses limites... et ce, bien que la CDC ait la volonté de développer de manière encore plus prononcée

Je cuisine léger son activité autour des consignations, avec l'objectif d'atteindre 1,5 milliard d'euros de recettes annuelles à l'horizon 2020.



FAIRE PLUS AVEC MOINS, TOUJOURS LA MÊME RECETTE !

- 1- supprimer des effectifs
- 2- constater que le travail se fait moins bien (*forcément!*)
- 3- regrouper au sein de pôles !

2017	18/09 Nanterre	02/10 Créteil
2018	18/09 Montpellier et Toulouse	Nov 2018 Rouen et Poitiers
2019	Bordeaux et Lille	

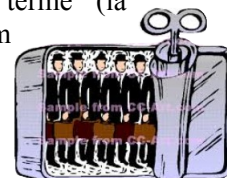
LES EFFECTIFS

Le total des effectifs des 2 pôles sera de 45 emplois : 21 à Lyon et 24 à Nantes. Par contre, la DRFiP44 se garde bien de nous communiquer le nombre de suppressions d'emplois engendrées par cette restructuration !

A **FO** (contrairement à la DRFiP44 euphorique - *contente et fière !* - qui se réjouit de récupérer des emplois à Nantes), nous ne sommes pas dupes, ce sera pléthore !

		Effectifs nantais	A+	A	B	C
2017	Avant réorganisation	théorique		1	4	
		réel		1	3	1
	Après réorganisation			1	11	2
2019			1	1	19	3

Ce service sera installé au rez-de-chaussée Quai de Versailles tout en sachant que la surface est insuffisante pour le nombre total d'agents à terme (la DRFiP44 planche sur ce dossier!). Idem pour les archives : la solution passe par rationalisation et réduction de la durée d'archivage.



Les nombreux inconvénients du bureau actuel (bruits, lumière, et climatisation) évoqués lors de la [commission immobilière du 6 juin 2017](#) sont par ailleurs loin d'être tous réglés.

VOTE FO : CONTRE

RÉORGANISATION DU SERVICE FACTURIER

Le passage de la Dépense en mode facturier, date de 2011 et visait à faire réceptionner et traiter la facture par le comptable et non plus le service prescripteur.

La réorganisation évoquée lors de ce CTL a pour origine plusieurs éléments :

1. des transferts des missions actuelles du 44 vers la Moselle et le Puy de Dôme,
2. l'arrivée du BLOC 2 en provenance du 49,
3. la réaffectation des dépenses de deux directions :
 - la DRAFF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
 - la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

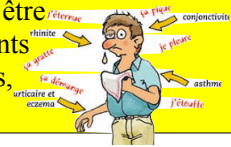
La DRFiP44 en profite pour regrouper au sein d'un seul et unique SFACT, les missions dévolues précédemment à chacun d'eux (Commande Publique et hors Publique, Dépense sans ordonnancement et Comptabilité).

BÂTIMENT GRASLIN

Par ailleurs, les difficultés liées aux poussières dans le bâtiment Graslin qui ont nécessité de vider le 4^{ème} étage de

tout occupant, ont des conséquences importantes pour l'équipe du SFACT qui sera installé dans 2 bâtiments différents (voir dans tableau ci-après) pour un provisoire qui risque de durer... même si la directrice a été très fière de nous annoncer récemment qu'une première enveloppe de 1,6 millions d'euros a été attribuée à la rénovation de Graslin (toiture, isolation et ravalement des façades).

FO sera vigilant sur les conditions dans lesquelles les travaux vont se dérouler en espérant que cette fois, il n'y ait plus de difficultés ORL pour les occupants ! ... si c'était le cas, les travaux devraient être réalisés en site non occupé ! Les agents de Graslin l'ont déjà largement prouvés, ils sont capables de se mobiliser !



Pôle -secteur	Site	Effectifs
Commande Publique	Graslin (3ème étage)	17
Hors Commande Publique	Anne de Bretagne (1er étage à gauche)	11
Dépense sans Ordonnancement	Anne de Bretagne (2ème étage à droite)	3*
Comptabilité	Anne de Bretagne (1er étage à gauche)	4
Sous-total pôles/secteurs		35
Encadrement (A et A+)	Anne de Bretagne (1er étage à gauche) 1A reste à Graslin	3
Total SFACT		38

* (+1 vacataire en période de campagne TIC)

LES EFFECTIFS

Les agents des anciens ministères ne sont pas intéressés pour suivre leur mission, l'indemnitaire étant moins intéressant...

Actuels	En provenance du 49	Passage en mode SFACT	Total
2 A	1 A+		3A
29 B et C	4 B et C	2 B et C	35 B et C

VOTE FO : CONTRE

L'ORGANISATION DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT EN PAYS DE LA LOIRE

L'immobilier de l'État change de stratégie. Ce domaine, est, rappelons-le, en ce qui concerne la partie Etat propriétaire, de la compétence des Préfets. Les services de la DGFIP en région, assurent le pilotage du parc

immobilier. Cela se traduit pour la DRFiP44 à :

- ☐ l'arrivée d'une ingénieure-économiste de la construction en tant qu'adjointe en février 2017,
- ☐ l'arrivée d'une chargée de mission ingénieure des travaux publics de l'État en mars.

Une nouvelle responsable de la Mission Politique immobilière de l'État est arrivée récemment également.

Un état des lieux de tous les bâtiments de l'État en Pays de Loire va être produit à l'automne 2017 : il doit permettre d'établir l'état de santé de tous ces biens (termites, amiante, sous-occupation, etc).

La mise à niveaux sera, elle, dans une enveloppe (très) contrainte, d'où la nécessité de déterminer des priorités... ou de décider de s'en séparer...

Attention à ne pas aller trop vite en besogne : l'exemple de la Tour de Bretagne est emblématique ! Le relogement en urgence des administrations de la DIRECCTE et de la DGFIP (Si1C et Si1F) sur décision de la Préfète 44, semble être un sacré casse-tête chinois ! D'autres sites pourraient suivre : à force de négliger le bâtimentaire du fait des restrictions budgétaires, nombreux sont ceux qui sont en piteux état ... sans parler de l'amiante !



VOTE FO : ABSTENTION

RÉORGANISATION DES SERVICES EN CHARGE DES MISSIONS DOMANIALES

Et encore une ! La réorganisation des missions de gestion et d'évaluation domaniales, définie par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), prévoit :

- ☐ le maintien des **Services Locaux du Domaine** (SLD) dans chaque département pour les opérations de gestion courante et la relation de proximité (les opérations les plus complexes relevant de la compétence du Pôle de Gestion Domaniale),
- ☐ la création des **Pôles de Gestion Domaniale** (PGD) dans chaque région (hors IDF, Corse et outre-mer) pour les opérations de gestion complexe (opérations immobilières, contentieux),
- ☐ la création des **Pôles d'Evaluation Domaniale** (PED) dans 59 départements pour les évaluations domaniales (31 avec ressort départemental, 28 avec ressort pluri-départemental).



Là aussi, l'idée est de réaliser des économies : les évaluateurs qui effectueront des déplacements seront choisis en fonction de la distance domicile-lieu d'évaluation. Quand il y aura déplacement ! La DRFiP44, toute fière, nous annonce que les évaluateurs vont tous être dotés du full internet et ajoute que cela leur permettra "d'utiliser les outils de géolocalisation des biens et d'accéder aux bases de données externes utiles à l'évaluation immobilière, en complément des applications informatiques de la DGFIP".

Google Maps entre autres ????

C'est tout juste s'il n'est pas dit que le nombre de leurs déplacements était exagéré!

L'ensemble des agents gérant ces missions sont affectés sur le site Versailles (1^{er} étage – côté Chateaubriant).

TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIAL

Cet outil visait donc à "favoriser le dialogue social pour définir, à partir d'un constat commun, des objectifs d'amélioration des conditions de vie, de la santé et de la sécurité des agents".

Nous en voulons pour preuve que, sur Ulysse national, il est accessible dans <http://ulyссе.dgfip/metier/conditions-de-vie-au-travail>

Il devait en outre, permettre aux Représentants des Personnels de disposer de données chiffrées...

Vu la chute libre des informations de cette année, il y a deux possibilités : soit la situation des Finances Publiques va beaucoup mieux, soit la DGFIP se moque royalement des conditions de travail au sein de sa direction, et de nous tous par ricochets !

A votre avis ?????

Voir notre tableau en page intercalaire.



VOTE FO : ABSTENTION

CRÉATION DE LA BNIC

BNIC : Brigade Nationale d'Intervention Cadastre

Un nouvel acronyme à intégrer !

A compter du 1^{er} septembre 2017, cette structure remplacera les brigades de renfort topographiques dont la BRF (Brigade Régionale Foncière).

Effectif total de la BNIC	A	Géomètres-cadastrateurs	C	Totaux
	17	111	51	179

Les antennes de la BNIC seront au nombre de 16 sur le territoire dont une à Nantes qui sera implantée dans les locaux actuels de la BRF (au 3^{ème} étage du bâtiment Anne de Bretagne à Cambronne dans 140m²).

De 11 emplois aujourd'hui, ce service passera à 16, avec une compétence interrégionale. Sous couvert d'un objectif annoncé de couverture plus homogène du territoire, cette réforme aura pour conséquence des déplacements encore plus importants pour les géomètres.

MOUVEMENTS DES GÉOMÈTRES

SITUATION DU PTGC

Année	Nombre de géomètres (B)	Retraite	Mutations
2017	15**	1	x 1 départ x 1 arrivée

** 16 en 2016 car un surnombre

SITUATION DE LA BRF 44

La BRF n'existera donc plus au 1^{er} septembre 2017 du fait de la création de la BNIC.

Nombre de géomètres ou techniciens-géomètre			
Affectations			
Situation actuelle	BNIC Nantes	Nantes Dispo cadastre (renfort PTGC)	Autre département
7	3	3	1

La discussion a ensuite porté sur une modification du périmètre de compétence au sein du PTGC, deux d'entre eux devant semble-t-il se voir attribuer la mission fiscale (information non connue au moment de leur décision), ce qui devrait avoir des conséquences sur leur quotidien professionnel, avec entre autres moins de « terrain ».

Le Pôle Fiscal répond que nous n'en sommes qu'à la phase exploratoire, mais qu'il s'agit là d'un enjeu non négligeable (du fait par exemple de la sous-taxation de certains biens immobiliers). Affaire à suivre donc.

Les positions de FO au sujet du Cadastre ont été expliquées dans un [tract récent](#).

Extrait : les propositions de la DGFIP sont inacceptables du point de vue politique : pourquoi dégrader de façon quasi irréversible la qualité des plans cadastraux alors que dans quelques années, à priori peu, les nouvelles technologies liées au numérique permettront justement de tenir en même temps les deux bouts de la chaîne : rendement élevé et précision conservée ?

DIVERS

Concernant le dispositif "canicule", la DRFiP44 a accepté d'adresser à l'avenir, un courriel à l'ensemble des agents pour éviter le loupé de juin. C'est ce qu'elle a effectivement fait le mardi 8 juillet après que FO lui ne est fait la demande par courriel.



Un CTL riche (?) en restructurations, fusions, réorganisations : et ce n'est pas fini avec le programme indigeste qui nous est déjà annoncé pour 2018.

**CT DU 5 SEPTEMBRE 2017
SUR LES RÉORGANISATIONS :
BOUAYE, DERVAL
MINDIN ET MONTOIR.**

Les élus FO DGFIP 44 en CTL : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT – Sophie LAINE – Pascal PERRON
FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)